

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 24 avril 2023**  
**COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil vingt-trois le VINGT QUATRE AVRIL à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – Mme Marlyse DOULET et M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE, et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillers municipaux délégués.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Thierry MALANDAIN, Mme Françoise HERVIEUX, et M Christophe HANNION, conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

M. Michel BAUDRY pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

M. Xavier BATUT pouvoir à M. Christophe HANNION

***Absentes excusées :*** Mme Catherine GOURDAIN, et Mme Coralie CAUCHY

***Absents :*** M. Sébastien DELAFOSSE, et Mme Mathilde COURTILLET

***Date de convocation :*** 18 avril 2023.

*Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-José LELAUMIER est élue secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.*

*Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 27 mars 2023 : adopté à l'unanimité.*

**DELIBERATIONS :**

**Installation de M. Thierry MALANDAIN, conseiller municipal, au sein des commissions municipales**

Suite à l'installation de M. Thierry MALANDAIN, en qualité de conseiller municipal, au cours de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023,

Considérant les souhaits émis par M. Thierry MALANDAIN,

Le conseil municipal installe M. Thierry MALANDAIN, dans les commissions suivantes :

- Finances et impôts
- Ecoles et jeunesse
- Associations, sports et loisirs // relations avec les commerçants, les artisans et les industriels
- Culture et jumelage
- Communication

*Adopté à l'unanimité.*

**Révision des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023**

Vu le budget primitif 2023, adopté en séance du 27 mars 2023, et le souhait de M le Maire de réduire l'enveloppe destinée aux indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués de 10%,

Le conseil municipal décide de réduire le montant des indemnités mensuelles versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués de moins 10%, par rapport à l'enveloppe voté en juin 2020.

*Adopté à l'unanimité.*

**« Petites villes de demain » : avenant n° 1 à la convention de partenariat du projet**

Par délibération en sa séance du 17 mai 2021, le conseil municipal a adopté la convention tripartite entre la communauté de communes de la Côte d'Albâtre et les villes de Saint Valery-en-Caux et Cany-Barville, visant à mutualiser les moyens pour le recrutement du chef de projet « petites villes de demain », et à déterminer la clef de répartition des sommes restant à charges, après obtention des subventions.

Il convient d'étendre par avenant n°1, cette convention pour mener les études préalables utiles, comme l'étude urbanistique menée par l'AURH.

Il est proposé de maintenir la clef de répartition des charges non subventionnées, pour les missions utiles à la construction de la démarche, à savoir :

- 60% pris en charge par la CCCA
- 20% pour chacune des communes.

Le conseil municipal décide de conclure un avenant n° 1 à la convention tripartite « Petites villes de demain » entre les 3 collectivités concernées.

*Adopté à l'unanimité.*

**Schéma directeur immobilier énergétique : demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime**

Par délibération du 12 septembre 2022, le conseil municipal a décidé d'engager un schéma directeur immobilier énergétique – SDIE, sur la commune ; et a sollicité le concours financier des partenaires.

Cette démarche a fait l'objet d'une mutualisation avec la ville de Saint Valery-en-Caux, grâce à un groupement de commandes pour conclure le marché à intervenir.

Le Département de Seine-Maritime, dans le cadre de sa politique environnementale, propose une aide financière, visant à aider les collectivités à mieux connaître la consommation énergétique de leurs bâtiments, et à identifier et prioriser les travaux de rénovation à réaliser dans une logique de programmation pluriannuelle.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, au titre de l'accompagnement pour la réalisation d'un SDIE, ainsi qu'une autorisation d'engagement anticipé de l'opération, avant décision de l'assemblée délibérante.

*Adopté à l'unanimité.*

**SPORTICAUX – installation de diffuseurs lumineux : demande de fonds de concours auprès de la CCCA**

Afin de répondre aux normes de sécurité réglementaire, et aux observations de la commission de sécurité, il est nécessaire de procéder à l'installation, sur le système de sécurité incendie, de diffuseurs lumineux dans les vestiaires et les sanitaires, pour prévenir les personnes malentendantes d'un déclenchement d'alarme. Le conseil municipal sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

*Adopté à l'unanimité.*

**Ecole élémentaire Louis Pergaud – mise aux normes électriques : demande de financement auprès des partenaires financiers**

Suivant rapport de la commission de sécurité, et des observations formulées par le SDIS 76, il est nécessaire de rénover, au titre de la sécurité réglementaire, l'installation électrique de l'école élémentaire Louis Pergaud.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime ; ainsi qu'un fonds de concours auprès de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

*Adopté à l'unanimité.*

**Ecole élémentaire Louis Pergaud – Etude de faisabilité pour la rénovation de la verrière de la restauration scolaire : demande de financement auprès des partenaires financiers**

La verrière reliant le bâtiment existant de la restauration scolaire, et l'extension abritant les vestiaires et les sanitaires, présente de graves défauts structurels, avec une absence d'étanchéité, lors de pluies d'orage. Avant de procéder aux travaux de rénovation, il convient de mener une étude de faisabilité avec prise en compte des conclusions du diagnostic du BET structure et estimation du coût prévisionnel des travaux de remise en état de la verrière.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, ainsi qu'un fonds de concours auprès de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

*Adopté à l'unanimité.*

**Travaux de défense incendie – renouvellement d'une bouche à incendie – place Robert Gabel : demande de financement auprès des partenaires financiers**

La bouche incendie de la place Robert Gabel ne présente plus les normes exigées. Il convient de procéder à son remplacement. Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, et un fonds de concours auprès de la CCCA.

*Adopté à l'unanimité.*

**Camping « le clos des charmilles » - installation d'une vidéoprotection : demande de financement auprès des partenaires financiers**

Pour renforcer le contrôle de l'accès aux installations du camping, et réduire les risques de vol de matériel, il est proposé d'installer un système de vidéosurveillance à l'entrée du camping. Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime ; ainsi qu'un fonds de concours auprès de la CCCA.

*Adopté à l'unanimité.*

**Camping « le clos des charmilles » - économies d'énergie - passage de l'éclairage extérieur en leds : demande de financement auprès des partenaires financiers**

Dans le cadre des actions visant à réduire les consommations énergétiques, il est proposé de procéder à l'amélioration de la qualité de l'éclairage extérieur du terrain, par le remplacement de 9 mâts d'éclairage au sodium par des mâts d'éclairage LED.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime ; ainsi qu'un fonds de concours auprès de la CCCA.

*Adopté à l'unanimité.*

**Camping « le clos des charmilles » - Réhabilitation de la salle d'animations : demande de financement auprès des partenaires financiers**

Afin de poursuivre l'amélioration des espaces communs du camping « le clos des charmilles », et dans le cadre de la démarche « accueil vélo », il est proposé de réhabiliter la salle commune d'animations, suivant une esquisse conçue par le cabinet HESILMA.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime ; ainsi qu'un fonds de concours auprès de la CCCA.

*Adopté à l'unanimité.*

**Location des salles communales : révision des grilles tarifaires pour remboursement de la vaisselle cassée.**

Vu la délibération du conseil municipal en sa séance du 27 mars 2023, actant la révision tarifaire des locations des salles municipales,

Vu l'augmentation de prix des fournitures, et le besoin de renouveler régulièrement le stock, le conseil municipal fixe les nouveaux barèmes de remboursement de la vaisselle cassée dans les salles municipales.

*Adopté à l'unanimité.*

**Ressources humaines : porter à connaissance du document unique d'évaluation des risques professionnels**

La mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le document unique permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité, afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

Il est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Vu l'avis favorable du Comité technique intercommunal du CDG76, en sa séance du 21 septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « affaires du personnel communal », en sa séance du 06 mars 2023,

Le conseil municipal valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Emplois saisonniers – « jobs d'été » - saison 2023**

Considérant la nécessité de pallier au surcroît de travail pendant la saison estivale, et de renforcer les équipes pendant la période de congés des agents titulaires,

Le conseil municipal décide de créer, trois postes « jobs d'été », pour les mois de juillet et août, au service « espaces verts », au service technique et au camping.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Ressources humaines - transformation d'un poste de catégorie C**

La ville de CANY-BARVILLE sera prochainement dotée d'un recueil des données permettant l'établissement des cartes nationales d'identité et des passeports. Ce nouveau service au sein des services administratifs, nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif. Parallèlement, il convient de supprimer un poste d'ATSEM, suite à la fermeture d'une classe de maternelle.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Ressources humaines : transformation d'un poste de catégorie A**

Suite à la validation des droits à la retraite d'un agent, le conseil municipal décide de créer un poste d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, et de supprimer un poste d'attaché principal, au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **AGENDA**

- *Dimanche 30 avril 2023 : journée du souvenir à 11h30 au monument aux morts*
- *Lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 : randonnées pédestres – départ à 10h00 et à 14h00 – salle du Clos St Martin*
- *Mercredi 03 mai 2023 : « Petites villes de demain » - inauguration de l'espace des projets – salle des mariages de l'Hôtel de Ville à 18h30.*
- *Lundi 08 mai 2023 : Commémoration de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale*
- *Samedi 13 mai 2023 : Printemps de Cany aux serres municipales*

*Prochaine séance du conseil municipal : lundi 22 mai 2023 à 18h30.*

*La séance est levée à 20h22.*

*Fait à Cany-Barville, le 26 avril 2023.*

Le Maire,

  
  
Jean-Pierre THEVENOT